



## Sejour d etranger en franc

-----  
Par mzari

bonjour

mon grand père s ai séjourné en France de 1949 jusqu' a 1985 l année de son Dèce d origine algérienne il été soumis aux convention franco algérien de 1968;mais la préfecture de sa résidence nous a informé qu'il n'ont trouve aucun trace de sa carte de résidence

je vous prie de m éclairer sur sa situation juridique en France  
dans l'attente je vous prie d accepte mes salutations distingues

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si ni la préfecture ni sa famille ne connaissent la situation passée de votre grand-père, ce n'est pas le forum qui saura vous répondre. Essayez de vous adresser aux Archives départementale si cette information est importante pour vous. Ils auront peut-être des traces de son passage en France.

Mais il est possible que toutes les archives aient été détruites. Savoir si une personne décédée depuis 30 ans était ou non en situation régulière en France a peu d'intérêt pour l'Administration.

Votre grand-père avait peut-être conservé la nationalité française après 1962, ce qui expliquerait qu'il n'ait pas eu de carte de séjour ?

-----  
Par mzari

bon jour

merci pour votre participation

mon grand-père travail au sein d une administration française (la marie) et il se déplaçais librement entre l Algérie et la France et je pense pas qu'il a garde la nationalité française et y a t il possibilité que des documents d une administration soit détruite

merci